

Christine TOURNIER  
Orthophoniste - Formatrice  
55 rue Denis Papin  
16340 L'ISLE D'ESPAGNAC  
Tel: 06 77 78 29 36  
[christine.tournierbadre@yahoo.fr](mailto:christine.tournierbadre@yahoo.fr)  
<https://chemins-de-fluence.com>

n° SIRET: 43882942600073  
enregistrée à la Préfecture de la Charente  
sous le n°75160088116

VENDREDI 13 DÉCEMBRE 2024

Clinique spécialisée  
bégaiement et  
bredouillement

**FORMATION**  
DISTANCIEL

EXPLORATION  
BÉGALEMENTS  
BREDUILLEMENTS

Christine Tournier  
Judith Labonte

**FORMAT COURT  
4H**

**FORMATION QUÉBEC-FRANCE :  
APPROCHES COMPARÉES EN  
BREDUILLEMENT**  
AU SERVICE DE LA PRATIQUE CLINIQUE

VENDREDI 13 DÉCEMBRE  
8H30 À 12H30 (HEURES DU QUÉBEC)  
14H30 À 18H30 (HEURES DE FRANCE)

## FORMATION DESTINÉE AUX ORTHOPHONISTES

**Vendredi 13 Décembre de 14h30 à 18h30 (heure de Paris)**

Le bredouillement fut longtemps peu ou mal identifié. Pourtant nous voyons souvent dans nos patientèles des personnes dont on dit qu'elles "parlent trop vite", sont inintelligibles, et dont l'entourage s'agace à les faire répéter. Fréquemment associé au bégaiement et à d'autres particularités (difficultés d'apprentissage, difficultés attentionnelles, trouble du spectre de l'autisme), le bredouillement est rarement la première demande de nos patient.e.s.

### Programme court (4h)

#### OBJECTIFS de la Formation :

- Comprendre, reconnaître et définir le bredouillement et ses caractéristiques propres
- Explorer et savoir mettre en place les grandes lignes d'un travail avec le/la patient.e et son entourage pour la fixation de buts communs et une alliance thérapeutique forte

#### MOYENS et OUTILS

Présentation d'un cas clinique avec supports écrits et enregistrements audio et vidéo

Présentation diaporama

Discussions et échanges en petits groupes

Utilisation d'outils interactifs (padlet, quiz, etc.)

Questionnaires pré-post formation pour adapter le contenu aux besoins des stagiaires

Nombreuses références (ouvrages, sites internet, RS, podcasts, etc.) pour aller plus loin

## Programme détaillé :

### Bloc 1 : le cadre théorique (3h30)

- Travail en groupe : élaboration d'une définition du bredouillement
- Définition par une personne qui bredouille (vidéo)
- Les définitions comparées : définition LCD (St Louis et al 2011) et Van Zaalen et Reichel (2015/2024)
- Exemples vidéo illustrant les définitions
- Un modèle éclairant : le modèle de Levelt
- Travail en groupe : Histoire de cas
- Les pratiques comparées de l'évaluation : approche américaine et approche européenne (Bilan Van Zaalen et Reichel)
- Etude de cas : les points clés de l'intervention proposée
- Pratiques comparées de l'intervention orthophonique : les grandes lignes
- Travail en individuel/en groupe (padlet) : synthèse des éléments appris

*Modalité : distanciel via Zoom*

*Prix: 130€ Nombre de places: 10*

contact : Christine TOURNIER tel : 06 77 78 29 36 (par texto), [christine.tournierbadre@yahoo.fr](mailto:christine.tournierbadre@yahoo.fr)

---

### Bulletin d'inscription

Nom Prénom:

Adresse professionnelle:

Numéro de téléphone pro:

tel portable

Adresse mail:

Je m'inscris pour la session de formation "Formation France-Québec, approches comparées en bredouillement " organisée le Vendredi 13 décembre 2024 de 14h30 à 18h30 EN LIGNE (via Zoom)

**Clôture des inscriptions le 28 novembre 2024**

Paiement par chèque à l'ordre de Christine TOURNIER à envoyer à l'adresse

55 rue Denis Papin, 16340 l'Isle d'Espagnac

OU par virement sur le compte

BIC : CRYLFRPP

IBAN : FR52 3000 2052 3600 0007 0764 W72

je joins à mon versement la convention de formation **complétée (items en jaune)**, paraphée et signée

(NB : pas de prise en charge FIF-PL, ouvre droit au crédit d'impôt des chefs d'entreprise)

Fait à:

Le:

Signature:

# CONVENTION DE FORMATION PROFESSIONNELLE

(Article L. 6353-2 et R. 6353-1 du code du travail)

Entre les soussignés :

Mme/M. \_\_\_\_\_

ci-après dénommée "la-le bénéficiaire"

Et

**Christine TOURNIER, orthophoniste**

Déclaration enregistrée auprès du Préfet de la région Poitou-Charentes sous le numéro 75 16 00881 16

Numéro SIREN de l'organisme de formation : 43882942700073

## **Article I – OBJET DE LA FORMATION**

En exécution du présent contrat, l'organisme de formation s'engage à organiser l'action de formation suivante :

"Formation France-Québec, approches comparées en bredouillement "

## **Article II – NATURE, DURÉE ET EFFECTIF DE LA FORMATION**

Conformément à l'article L.63131 CT du code du travail:

**Nature de l'action de formation : entretien des connaissances**

**le programme détaillé de l'action de formation figure en annexe de la présente convention.**

## **Article III – DURÉE EFFECTIF ET DÉROULEMENT DE LA FORMATION**

Date de la session : le Vendredi 13 décembre 2024 de 14h30 à 18h30 EN LIGNE (via Zoom)

L'effectif formé pour le bénéficiaire s'élève à 1 personne.

Nombre d'heures par stagiaire : 4

## **Article IV – NIVEAU DE CONNAISSANCE PRÉALABLE**

Afin de suivre au mieux l'action de formation prévue et d'obtenir les qualifications visées, il est nécessaire pour le stagiaire de disposer du niveau de connaissance suivant : Certificat de Capacité en orthophonie

## **Article V – ENGAGEMENT DE PARTICIPATION A L'ACTION**

La-le bénéficiaire s'engage à être présente aux dates, lieux et heures prévus ci-dessus.

## **Article VI – PRIX DE LA FORMATION**

Le coût de la formation, objet de la présente convention, s'élève à : 130€ TTC

Cette somme couvre l'intégralité des frais engagés par l'organisme de formation pour cette session.

La-le bénéficiaire est informé-e que cette prestation de formation ne donne pas droit à un remboursement par le FIF-PL ou les organismes d'OPCA. Elle est éligible au crédit d'impôt du chef d'entreprise sur présentation de la facture et de l'attestation de présence délivrées à l'issue de la formation par la prestataire.

## **Article VII – MOYENS PEDAGOGIQUES ET TECHNIQUES MIS EN OEUVRE :**

Présentation d'un cas clinique avec supports écrits et enregistrements audio et vidéo

Présentation diaporama

Discussions et échanges en petits groupes

Utilisation d'outils interactifs (padlet, quiz, etc.)

Questionnaires pré-post formation pour adapter le contenu aux besoins des stagiaires

Nombreuses références (ouvrages, sites internet, RS, podcasts, etc.) pour aller plus loin

## **Article VIII – MOYENS PERMETTANT D'APPRÉCIER LES RÉSULTATS DE L'ACTION**

En cours de session, vérification régulière de la mise en application des points théoriques abordés

En fin de session, questionnaire d'évaluation de la formation (vérification des éléments retenus par les participants)

## **Article IX – SANCTION DE LA FORMATION :**

En application de l'article L. 63531 du Code du travail, une attestation de présence sera remise au stagiaire à l'issue de la formation.

## **Article X – MOYENS PERMETTANT DE SUIVRE L'EXECUTION DE L'ACTION :**

Relevé des présents et des absents

## **Article XI – NON-REALISATION DE LA PRESTATION DE FORMATION**

En application de l'article L.63541 du Code du travail, il est convenu entre les signataires de la présente convention, que faute de réalisation totale ou partielle de la prestation de formation, l'organisme prestataire doit rembourser au cocontractant les sommes indûment perçues de ce fait.

## Article XII – DEDOMMAGEMENT, REPARATION OU DEDIT :

En cas de renoncement par la-le bénéficiaire à l'exécution de la présente convention dans un délai de 10 jours avant la date de démarrage de la prestation de formation, objet de la présente convention, la-le bénéficiaire s'engage à renoncer au remboursement des 130€ versés lors de l'inscription. Cette somme sera conservée par la prestataire à titre de dédommagement.

En cas de renoncement par l'organisme de formation à l'exécution de la présente convention dans un délai de 3 jours avant la date de démarrage de la prestation de formation, objet de la présente convention, l'organisme de formation s'engage au remboursement des sommes versées lors de l'inscription (130€)

**Cette somme de 130 Euros n'est pas imputable sur l'obligation de participation de l'employeur au titre de la formation professionnelle continue et ne peut faire l'objet d'une demande de remboursement ou de prise en charge par l'OPCA.**

## Article XIII – LITIGES

Si une contestation ou un différend n'a pu être réglé à l'amiable, le tribunal de grande instance d'Angoulême sera saisi du litige

Fait à Angoulême

Le 25/09/2024 en 2 exemplaires

L'entreprise bénéficiaire:

(cachet)

Nom et qualité du signataire:

Signature:

L'organisme de formation:

Christine TOURNIER, orthophoniste

